

L'oeuvre scolaire de la Commune de PARIS

D'après *Georges Soria*;

In : "La grande Histoire de la Commune":

1970, III, 3, 280-303

(Doc.pers. YZL)

3 Les actes de la Commune

3 1 Mesures économiques et sociales. Un Hongrois à l'Hôtel de Ville. Décret sur les loyers. Décret sur les échéances. Décret sur les monts-de-piété. Lutte contre le chômage. Remise en exploitation des ateliers abandonnés. Priorité aux associations ouvrières pour les marchés de l'État. Abolition du travail de nuit des boulangers. Autres décrets. **2** L'administration de Paris. Les subsistances. Postes et télégraphes. La monnaie. Assistance et santé publiques. L'œuvre judiciaire. Les finances. **3** L'ordre public. Les relations extérieures. Le manifeste « Aux travailleurs des campagnes ». Les rapports avec les Prussiens. **4** Séparation de l'Église et de l'État. Limites réelles de l'action anticléricale. **5** L'enseignement universel et gratuit. Le poids de la loi Falloux. Carences, initiatives et verbalisme. Grandeur et limites de l'œuvre de Vaillant. L'éducation des filles, l'école secondaire, l'enseignement supérieur.

Sommaire

5 **nement gratuit** Entre le 2 avril, date du décret sur la séparation de l'Église et de l'État, que d'aucuns parmi les communalistes comparèrent à l'acte d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (1848), et l'examen par la Commune des modalités d'application de ce décret sur le plan scolaire, il se passa une semaine entière. Semaine durant laquelle les élus de la Commune, avec cette inconséquence que nous avons maintes fois mise en évidence, discutèrent, légiférèrent sur beaucoup d'autres sujets.

En effet, indépendamment de la discussion ouverte sur la situation militaire, qui, compte tenu de l'échec de la « sortie » sur Versailles, était d'une importance vitale, on relève maintes interventions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles étaient futiles, eu égard au décret sur la séparation de l'Église et de l'État.

Dès le 3 avril, après un incident mettant aux prises Rigault et Pyat, et une intervention de Rastoul demandant que nul, « sans ordre de la Commission exécutive, n'ait le droit de faire battre le rappel », Blanchet, lui-même ancien indicateur du Second Empire, plus connu sous le nom de Pourille, propose de faire « arrêter immédiatement les femmes des anciens agents de police et des mouchards ».

Le 4 avril, Ostin ayant demandé que « l'on s'occupât de la formation de la commission relative au décret sur les congrégations religieuses », le président de séance Arthur Ranc, qui sera bientôt démissionnaire puis plus tard ministre de la Troisième République, fait dérailler cette proposition en la renvoyant à la commission de la Justice et à celle de la Sécurité générale.

Le 5 avril, Grousset, connu pour son extrémisme, demande l'arrestation des membres démissionnaires de l'assemblée comme Ulysse Parent. Mais l'assemblée ne le suit pas. On revient sur la question de savoir de qui doit dépendre, et dans quelles circonstances,

la décision de faire ou non battre le rappel et la générale.

Le 6 avril, pas un mot sur le décret du 2 avril. Le 7 et le 8 non plus.

Une semaine, dira-t-on, ce n'était pas si long pour des hommes accablés de besogne, devant courir de l'Hôtel de Ville aux remparts et des remparts à leurs arrondissements respectifs, où ils étaient censés s'acquitter de leurs fonctions municipales.

En vérité, ce battement de sept jours que les membres du Conseil de la Commune s'étaient donné n'était pas fortuit. Il était le signe d'une crise ou, à tout le moins, d'une irrésolution dont les traits allaient apparaître chez certains élus communalistes, au cours de la séance du 9 avril, après que Billioray eut proposé que les écoles dirigées par les congréganistes soient supprimées et remplacées par des écoles purement laïques. Billioray, qui avait appartenu à la bohème artistique du Second Empire, était un anticlérical farouche, comme beaucoup d'autres blanquistes. Il enrageait de voir que le décret du 2 avril n'avait pas été suivi d'effets sensibles sur le plan scolaire. Aussi proposa-t-il à la Commune l'adoption immédiate d'un décret spécial sur la fermeture des écoles religieuses, dites libres (alors comme aujourd'hui), qui aurait permis l'application sans faille du principe de séparation de l'Église et de l'État.

Benoît Malon et Martelet appuyèrent sa proposition.

Mais d'autres élus, Langevin, Grousset, Allix, opinèrent que l'adoption d'un nouveau décret sur ce sujet était superflue. En se rangeant à leur avis, l'assemblée communaliste compromit gravement l'ensemble de la réforme scolaire. Les congrégations religieuses exploitèrent aussitôt l'absence d'une mesure de fermeture de leurs écoles pour retarder, sinon ignorer, la mise en application du décret du 2 avril dans l'enseignement. Plus d'un mois précieux s'écoula ainsi. Pourquoi ce piétinement ? La Commune

le s'était-elle ravisée dans l'espoir que les
au congrégations finiraient par accepter le
n. nouvel ordre de choses ?

x, Ou n'était-ce pas plutôt la croyance
oi naïve qu'il suffisait qu'une mesure fit
ca l'objet d'un débat à l'Hôtel de Ville,
s suivi d'un décret, pour qu'elle entrât
e dans la réalité ?

nt Ces hypothèses, comme nous allons le
s. voir, s'entrecroisent.

De cette inaction pernicieuse, qui donna
le temps aux congrégations de se ressaisir,
la Commune, en tant que telle, ne prit
véritablement conscience que lors des
séances des 14 et 17 mai, au cours des-
quelles des décisions furent adoptées
pour briser la résistance des congré-
gations.

Mais il était déjà trop tard : la guerre
civile ferait rage huit jours après dans
les rues de Paris; toute action cohérente
dans ce domaine et à une vaste échelle
— celle de la capitale — s'apparentait
désormais à une vue de l'esprit.

Quelle était, au lendemain de la révo-
lution du 18 mars, la situation sur le
plan scolaire ?

Si l'on excepte les mesures prises — on
verra tout à l'heure lesquelles — dans
tel ou tel arrondissement par des maires,

282

tel Jules Allix, dont l'anticléricisme à
fleur de peau était une « seconde
nature », on peut dire que, durant le
premier mois d'existence de la Com-
mune, l'héritage du Second Empire
dans ce domaine pesait encore de tout
son poids.

Certes à Paris, ici et là, les crucifix
avaient été décrochés des murs, les
prières avaient cessé d'être dites dans
certaines écoles mais, grosso modo, la
toute-puissance des écoles congréganistes
était restée à peu près inentamée dans
l'enseignement primaire.

Un peu avant le tragique été de 1870,
Paris, avec sa population de 1,8 million
d'habitants, comptait environ 257 000
enfants d'âge scolaire. 71 800 étaient ins-
crits dans les écoles communales, dont
le nombre s'élevait à 247, c'est-à-dire
environ 27 p. 100. Quant au reste, il se
départageait ainsi : 87 500 fréquen-
taient les écoles congréganistes, c'est-
à-dire 33 p. 100; 15 000 l'école secon-
daire; 83 000 enfants n'étaient inscrits
ni aux unes ni aux autres, c'est-à-dire
environ 32 p. 100. En fait, ces chiffres
n'exprimaient qu'imparfaitement la si-
tuation réelle : beaucoup d'enfants ins-
crits dans les écoles primaires ne les
fréquentaient qu'en début d'année, les

filis d'artisans ou d'ouvriers à domicile secondant leurs parents plusieurs mois par an.

À l'échelle nationale, la place faite aux écoles congréganistes n'était pas négligeable.

D'après la *Série des statistiques de l'enseignement primaire*, la répartition des

ÉCOLES PUBLIQUES	
Garçons	
Laïques	Congréganistes
1 717	398
Filles	
Laïques	Congréganistes
669	753

Bien que l'on ne possède pas de statistiques précises sur la fréquentation des établissements sous la Commune, la situation n'avait pas tellement varié à la mi-avril 1871 par rapport au mois de juin 1870.

D'après l'historien soviétique Froumov, à la veille du 18 mars, sur 71 790 élèves des écoles municipales, 37 411, c'est-à-dire 52 p. 100, fréquentaient les écoles congréganistes, tandis que 34 379 seulement suivaient les cours dans les écoles laïques. En outre, la Ville de

contingents scolaires globaux (garçons et filles) fréquentant les écoles congréganistes et laïques sur l'ensemble du territoire français se faisait comme l'indique le tableau ci-dessous, le seul dont on dispose pour les dernières années du Second Empire, établi en milliers d'élèves pour l'année 1866 :

ÉCOLES PRIVÉES	
Garçons	
Laïques	Congréganistes
135	94
Filles	
Laïques	Congréganistes
299	450

Paris continuait à verser aux écoles religieuses des crédits de fonctionnement supérieurs à ceux perçus par les écoles laïques. Les écoles congréganistes rassemblaient dans leurs établissements la majorité des 87 500 élèves des écoles « libres ».

Si l'on admet que les écoles congréganistes, fréquentées le plus souvent par les enfants de la bourgeoisie, perdirent, en raison de l'exode vers la province, une partie de leurs effectifs scolaires, on peut en déduire que le nombre d'en-

fants fréquentant en avril ces écoles s'élevait encore à plusieurs dizaines de milliers. Pour une ville dont les Versaillais disaient dans leur presse qu'elle était devenue un lieu de « chasse aux soutanes » une « moderne Babylone », c'était, on l'avouera, un chiffre assez impressionnant.

En fait, l'essentiel de la loi Falloux avait survécu à la révolution du 4 septembre, au premier siège de Paris, à la période ayant suivi la capitulation et aux premières semaines d'existence de la Commune.

On se souvient que cette loi, ayant pris le nom du comte qui l'avait conçue et fait passer en 1850 à l'Assemblée nationale, avec l'aide du célèbre abbé Dupanloup et la complicité de Thiers, avait placé l'enseignement sous la tutelle tatillon de l'Église catholique. Quant à l'Université, on lui avait enlevé le monopole de l'enseignement, dont la direction, échappant aux universitaires, avait été confiée à un Conseil supérieur de l'Instruction publique (sur 28 membres, celui-ci ne comptait plus que 8 universitaires pour 7 représentants des cultes reconnus, 3 membres de l'enseignement « libre », 3 conseillers d'État, 3 conseillers à la Cour de cassation, 3 membres de l'Institut).

Non seulement la loi Falloux avait accru, sous le Second Empire, l'emprise de l'Église sur l'instruction publique en général mais elle avait donné à l'enseignement congréganiste une impulsion considérable. Les ministres des cultes avaient été chargés de la surveillance et de la direction morale de l'enseignement primaire. Tandis que le recrutement des instituteurs laïques était soumis aux racasseries préfectorales et au droit de veto exercé en fait par les représentants du clergé, la fameuse lettre d'obédience enait lieu de brevet de capacité pour les congréganistes.

La discrimination était criante. D'un côté, l'enseignement « libre » était égaré de toutes les entraves, les mem-

bres du clergé étant dispensés des grades. De l'autre, les instituteurs soumis à des examens d'aptitude particulièrement sévères voyaient s'abattre sur leurs têtes, à la moindre velléité d'indépendance à l'égard du pouvoir et de l'Église, les foudres administratives.

Quant à l'enseignement secondaire, si l'on songe qu'en 1868 il comptait pour toute la France 71 600 élèves recrutés quasi exclusivement dans la bourgeoisie et que ceux-ci étaient soumis à des règlements mesquins, à une surveillance étroite et à un professorat lui-même placé sous le joug d'une hiérarchie liée aux puissances temporelles et spirituelles, on aura dit qu'il constituait un milieu de classe étroit, fermé, replié sur lui-même.

La « bataille scolaire » qui s'était déroulée durant les dernières années du Second Empire, à un moment où Napoléon III, pour se rapprocher (1867) des libéraux, avait consenti à ce que l'instruction primaire gratuite fût étendue à un certain nombre de communes avec l'accord des conseils municipaux, cette bataille à laquelle avait été associé le nom du ministre libéral Victor Duruy s'était achevée par la défaite de ce dernier et par sa retraite du pouvoir (1869). Et par une nouvelle victoire des cléricaux.

Lorsque, le 14 octobre 1870, Mottu, maire du XI^e arrondissement, avait pris un arrêté interdisant aux instituteurs laïques de dispenser tout enseignement religieux sous quelque forme que ce fût, J. Simon, ministre de l'Instruction publique, l'avait sanctionné parce qu'il avait violé la loi Falloux, toujours en vigueur.

Lorsque la délégation des sections parisiennes de l'Internationale et les Chambres syndicales ouvrières avaient exigé la suppression du budget des cultes, le gouvernement Trochu-Favre-Ferry leur avait opposé une fin de non-recevoir.

Mais, dès l'automne, le gouvernement de la Défense nationale, on l'a vu au

chapitre précédent, avait été mis en présence de faits accomplis : dans plusieurs arrondissements de Paris, les IX^e, X^e, III^e, XIII^e, l'enseignement laïque avait été introduit; bientôt suivirent les XI^e, IV^e arrondissements et, en janvier 1871, le faubourg Saint-Antoine. Durant les huit jours qui séparèrent la révolution du 18 mars des élections à la Commune, certains comités d'arrondissement avaient publié des manifestes demandant l'instauration de l'école laïque en même temps que la séparation de l'Église et de l'État.

Dans la nuit du 23 au 24 mars 1871, le Conseil fédéral de l'Internationale, siégeant à la Corderie, rappela dans son *Adresse aux Travailleurs* qu'il avait demandé précédemment « l'instruction gratuite, laïque et intégrale ».

De son côté, la société l'École nouvelle, réunie le 26 mars à l'école Turgot, exigeait que « l'instruction religieuse ou dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative et à la direction libre des familles, et qu'elle soit immédiatement et radicalement supprimée, pour les deux sexes, dans toutes les écoles, dans tous les établissements dont les frais sont payés par l'impôt; que ces maisons d'instruction et d'éducation ne contiennent aux places exposées aux regards des élèves ou du public aucun objet de culte, aucune image religieuse; qu'il n'y soit enseigné ou pratiqué, en commun, ni prières, ni dogme, ni rien de ce qui est réservé à la conscience individuelle; qu'on n'y emploie exclusivement que la méthode expérimentale ou scientifique, celle qui part toujours de l'observation des faits, quelle qu'en soit la nature, physiques, moraux, intellectuels; qu'enfin les corporations enseignantes congréganistes ne puissent plus exister que comme établissements privés ou libres. »

Dans leur conclusion, les délégués ayant rédigé cette requête suggéraient que l'instruction soit « gratuite et complète

pour tous les enfants des deux sexes [...] et obligatoire ».

La Commune les avait reçus et leur avait fait savoir qu'elle était favorable « à une réforme radicale de l'éducation dans le sens qu'ils indiquaient ». C'est dans ce contexte qu'avait été pris le décret du 2 avril sur la séparation de l'Église et de l'État.

Cependant, l'expulsion des congréganistes des écoles, où ils n'avaient cessé jusque-là de répandre toutes sortes de légendes sur le comportement des communards, ne commença qu'à la mi-avril. Entre-temps, les journaux blanquistes, comme « la Montagne », ou populaires, comme « le Père Duchêne », n'avaient cessé de mener campagne pour que le décret fût appliqué dans les écoles.

Le premier écrivait : « Faites disparaître ces loques d'ignorance et de lâcheté! »

Le second demandait la suppression « du traitement des calotins » et des mesures d'urgence pour « ne plus permettre au calotinisme de [...] coller [aux enfants] dans la tête un tas de sales idées qui font des esclaves ».

Le 8 avril, Rama, délégué à l'Instruction communale du XVII^e arrondissement, dans un manifeste adressé aux « instituteurs et institutrices des écoles et salles d'asile communales », approuvé par Benoît Malon, en sa qualité de maire du même arrondissement, développait un certain nombre de raisons en faveur de la laïcisation des écoles, qui n'était toujours pas intervenue.

Rama invitait les instituteurs et institutrices à employer « exclusivement la méthode expérimentale ou scientifique », à enseigner la morale hors de « tout principe dogmatique et religieux [...], de l'esprit de domination et de servitude [...] » et priait les enseignants « qui ne peuvent admettre l'application du principe de liberté de conscience à l'instruction communale [...] de bien vouloir laisser disponibles, d'ici à la

fin du mois, les locaux et tout le mobilier scolaire qu'ils tiennent de l'administration publique ».

Ce langage, marqué au coin de la plus grande courtoisie à l'égard de ceux des instituteurs qui ne partageaient pas les idées de la Commune, témoignait de la volonté de ne pas introduire la violence dans l'implantation de la réforme décidée.

Le lendemain, 9 avril, le « Journal officiel » publia un appel de la commission de l'Enseignement « aux citoyens et citoyennes qui désiraient un emploi dans les établissements publics d'instruction primaire de la ville de Paris ». Le 16, le « Journal officiel » rappela à l'ordre les municipalités qui avaient pris sur elles-mêmes d'organiser le recrutement d'instituteurs et d'institutrices sans passer par la commission de l'Enseignement, qui, à l'Hôtel de Ville, centralisait toutes les candidatures.

Ce coup de semonce n'était pas une manifestation ombrageuse de l'esprit d'autorité. Il était motivé par la volonté d'opérer un recrutement en fonction de critères communs à l'ensemble des écoles car, d'un quartier à l'autre, on engageait, faute de maîtres ayant une qualification professionnelle véritable, des candidats déistes, athées, ou s'inspirant, comme le relève A. Decoufflé, d'une morale sommaire : « Fais à autrui tout le bien que tu voudrais qu'on fît à toi-même ».

Un rapport du 23 avril rédigé par trois membres de la Commune, sur papier à en-tête de la municipalité du III^e arrondissement et adressé à l'Hôtel de Ville, relate le remplacement des prêtres par des instituteurs laïques dans les écoles dépendant de cet arrondissement lui-même.

La satisfaction devant le changement enfin intervenu perce ici : « Citoyens ! Ce que vous réclamiez avec nous depuis si longtemps, ce que les hommes du 4 septembre nous avaient refusé : l'instruction purement laïque, est un fait

accompli pour notre arrondissement. Par notre sollicitude et les soins de la commission d'Enseignement, la direction des trois écoles congréganistes des rues Ferdinand-Berthoud, Neuve-Bourg-l'Abbé et de Béarn est, à partir de ce jour, confiée à des instituteurs laïques. Nous espérons, pour l'avenir de notre pays, que ces instituteurs formeront des citoyens instruits de leurs droits et de leurs devoirs envers la République. » Toujours dans le III^e arrondissement, les bonnes sœurs de l'école de la rue Vieille-du-Temple ayant déserté leurs postes, les édiles locaux occupent le bâtiment abandonné et en font un orphelinat où 47 garçons et filles dont les parents étaient morts au combat reçoivent une instruction laïque.

Dans cette même lancée, la municipalité du III^e arrondissement fit paraître au « Journal officiel » un appel où elle s'engageait à élever les enfants des gardes nationaux ayant donné leur vie pour la Commune, « dans le souvenir du courage de leurs pères et dans la haine de l'oppression ». La mairie, signataire de cet appel, faisait de surcroît preuve d'un esprit pédagogique avancé en annonçant que, pour ne pas couper du reste de la société enfantine les orphelins de guerre, des élèves externes seraient admis dans cette même école.

Avant d'énumérer quelques-unes des initiatives que les mairies les plus agissantes de la capitale prirent d'elles-mêmes durant les premières semaines d'existence de la Commune, on notera la carence en cette matière de l'Hôtel de Ville.

Cette carence de la Commune en tant que telle, un chiffre à lui seul l'illustre : du 20 mars au 30 avril, sur les 7 290 000 francs reçus par Jourde et Varlin de la Banque de France, seulement mille francs (1 000) avaient été alloués à la commission de l'Enseignement pour laïciser l'instruction publique

et donner à tous les enfants une instruction gratuite !

Avec des crédits aussi cruellement dérisoires, pouvait-on déboucher sur autre chose que sur le verbalisme ?

Dans l'ensemble, c'est ce qui arriva ; cependant certaines mairies inscrivent à leur actif des réalisations qui, pour être fragmentaires, n'en témoignent pas moins de la volonté de changer l'ordre antérieur des choses.

Ici et là, des classes provisoires furent ouvertes pour accueillir les enfants qui, du fait de la paralysie économique engendrée par le second siège, se trouvaient soudain libérés des travaux d'appoint qu'ils accomplissaient traditionnellement à domicile, surtout dans les familles d'ouvriers.

Une réforme aussi radicale que celle implicitement contenue dans le décret du 2 avril sur la séparation de l'Église et de l'État ne pouvait cependant être menée à bien qu'à la double condition qu'on disposât de moyens matériels adéquats et que toutes les volontés tendissent vers le même but.

Faute de crédits suffisants, on eût pu, à la rigueur, se rabattre sur la convergence des activités scolaires municipales, dans le sens du décret du 2 avril.

Ce ne fut pas toujours le cas.

D'après l'historien Maurice Dommanget, qui, l'un des tout premiers, a consacré voilà près d'un demi-siècle un bref opuscule aux questions de l'enseignement sous la Commune, c'est seulement le 25 avril que la mairie du XIII^e fit appel au concours de tous les instituteurs laïques pour remplacer les frères et les sœurs « qui avaient abandonné leur poste ».

À cette occasion, la municipalité publia un texte ronronnant repris par le « Journal officiel », où l'on pouvait lire cette déclaration d'intention : « Chacun reconnaîtra que jamais occasion plus solennelle ne nous a été offerte d'inaugurer définitivement l'école laïque, gratuite et obligatoire. L'ignorance et l'injustice font

place désormais à la lumière et au droit ».

Ce « désormais » était une imprudence. Car, après avoir roucoulé à propos de la « lumière » et du « droit », les autorités municipales de l'arrondissement consacrèrent leurs activités à tout autre chose.

Dans le XIX^e, en revanche, les choses furent menées si rondement dans le sens de la laïcisation que la mairie pouvait annoncer le 17 mai sur un air de victoire que les enseignants congréganistes étaient dans l'impossibilité de trouver un seul « repaire » dans tout l'arrondissement.

Dans le XVII^e, où Rama avait agi dès la première décade d'avril en diffusant parmi les instituteurs un manifeste dont nous avons analysé plus haut les grandes lignes, des résultats satisfaisants pouvaient être enregistrés dans le sens de la laïcisation des écoles dès les derniers jours d'avril. À l'effort de réflexion théorique sur le contenu de l'enseignement laïque s'ajouta, dans cet arrondissement, la prise en charge d'un orphelinat qui allait acquérir, après son transfert à Compuis, quelques années plus tard, un lustre incomparable dans le monde entier, grâce à son animateur, Robin, qui posa les grands principes de l'École nouvelle.

Dans le XX^e arrondissement, la novation dans les écoles laïcisées consista à instaurer des cantines scolaires et à fournir aux élèves des vêtements, voire des tenues scolaires.

Certaines mairies, à la pointe de la lutte pour la laïcisation, tiraient cependant quelque peu à hue et à dia la commission de l'Enseignement, qui, depuis sa création le 29 mars, avait placé à sa tête le Dr Goupil. Celui-ci se borna jusqu'à sa démission (et de cette commission et de la Commune, le 11 avril) à laisser faire, ne coordonnant que très mollement ce secteur d'activité doté du plus large dénominateur commun au sein de la population parisienne.

Le 26 avril, Jules Allix, maire du VIII^e arrondissement, fit placarder une affiche s'adressant à la fois aux enfants, aux amis de l'enseignement, aux parents, que reproduira le « Journal officiel » du 30 avril, affichée dans laquelle cet édile quelque peu agité, qui en avait toujours un peu fait à sa tête, annonçait que, ce qui primait tout, c'était l'effort immédiat de scolarisation. Mettant sur le même pied les écoles laïques, congréganistes et protestantes, il annonçait qu'il avait fait remplacer les enseignants (religieux) de trois écoles congréganistes ayant suspendu leur enseignement par des « instituteurs libres ».

et Avec l'arrivée d'Édouard Vaillant (20
re avril) à la commission de l'Enseignement,
it ayant compris jusque-là Demay, Le-
fèvre, Albert Leroy, le Dr Robinet,
Jules Vallès, Verdure, Urbain — parmi
lesquels le Dr Robinet démissionna à
l'égal du Dr Goupil —, les choses allaient
recevoir une impulsion.

Né en 1840 à Vierzon, dans une famille de la bourgeoisie du cru, d'un père notaire, Édouard Vaillant fut sans nul doute une des « têtes pensantes de la Commune ».

Ingénieur de formation, docteur ès sciences — et, par la suite, médecin —, à la fois nourri de philosophie allemande et disciple de Blanqui, membre de l'Internationale, officier de la Garde nationale, membre du Comité central des vingt arrondissements, il avait été délégué à l'Intérieur par le comité central de la Garde nationale dès son retour à Paris, au lendemain de la révolution du 18 mars, à laquelle il n'avait pas participé, se trouvant à Bordeaux.

Élu à la Commune le 26 mars, il avait fait aussitôt partie de sa Commission exécutive, où ses qualités politiques et d'organisateur contribuèrent à infléchir nombre de décisions de l'assemblée dans le sens d'une action unitaire, d'une certaine discipline (notamment dans les questions militaires). Il était contre ce

qu'il appelait lui-même les « pastiches révolutionnaires », concevant le rôle de l'assemblée de l'Hôtel de Ville comme « une assemblée de commissions travaillant ensemble et non un parlement où chacun tient à dire son mot ».

Vaillant, dont les convictions sociales étaient profondes, avait déclaré le 26 avril devant la Commune : « Rappelez-vous que nous devons frapper la propriété par nos décrets socialistes ». Par sa formation scientifique, c'était un laïc convaincu.

Le grand, l'indiscutable mérite d'Édouard Vaillant, en sa qualité de délégué à l'Enseignement, fut tout d'abord de voir beaucoup plus large que son prédécesseur et d'attirer à lui, dès le 23 avril, « toutes les personnes qui ont étudié la question de l'enseignement intégral et professionnel ». Il s'entoura en un mot de compétences.

La commission, réorganisée par ses soins, comprenait désormais des personnalités comme le peintre Gustave Courbet, l'écrivain Jules Vallès, le républicain radical Jules Miot, lié aux luttes pour la laïcité, l'instituteur Verdure et le poète et chansonnier Jean-Baptiste Clément. Elle se préoccupa aussitôt de définir les conditions de recrutement des maîtres de l'enseignement primaire.

Le 28 avril, Vaillant lui-même s'adresse, par le truchement du « Journal officiel », à ceux que ces postes d'instituteur pouvaient intéresser. Cette démarche n'était pas limitée à ce seul objet. Vaillant avait autre chose en tête : il contrebattait, ce faisant, les initiatives désordonnées du genre de celle de Jules Allix, pour qui le fait de savoir si les nouveaux maîtres recrutés avaient ou non des sentiments républicains n'avait pas d'importance.

Une circulaire que Vaillant adressa à ce sujet aux municipalités de la capitale, que Decouflé reproduit partiellement dans son ouvrage précité et que l'on peut consulter dans son entier aux Archives de la Seine (série VD 3. Carton 11, pièce non cotée), le confirme



Edouard VAILLANT

pleinement. « Il est essentiel surtout qu'il soit pourvu dans les écoles communales et dans un bref délai au remplacement du personnel religieux par un personnel laïque très actif et très dévoué. »

292

Vaillant, comme on le voit, souhaitait infléchir le recrutement dans l'esprit du décret du 2 avril, alors qu'Allix, préoccupé de propager l'instruction quelle qu'elle fût, se moquait éperdument d'avoir dans les écoles de son

arrondissement des maîtres, du personnel religieux.

Jules Allix donna du fil à retordre à Vaillant. Actif, entreprenant, il débordait constamment la commission centrale de l'Enseignement par des initia-

tives souvent positives, telle celle prise le 28 avril, par laquelle il fit annoncer par voie d'affiches, aux parents dont les enfants fréquentaient les écoles de l'arrondissement, qu'« à l'avenir toutes les fournitures nécessaires à l'instruction

300

[seraient] données gratuitement par les instituteurs qui les recevront de la mairie ». A quoi il ajoutait cet avertissement : « Les instituteurs ne pourront sous aucun prétexte faire payer des fournitures aux élèves ».

Vaillant n'ignorait pas non plus que des municipalités comme celles des XIII^e et XV^e arrondissements ne nourrissaient pas des sentiments de sympathie très vive à l'égard des laïques. L'historien Maurice Dommanget affirme, quant à lui, qu'elles protégeaient même les congrégations enseignantes.

Dans le V^e arrondissement, Régère, à la fois maire et membre de la Commune, tenait pour nulles les directives de Vaillant, bien qu'il eût à ses côtés un révolutionnaire ardent et résolu : Jean Allemane, qui eût pu le contraindre à les appliquer. Mais la population de ces quartiers de Paris était restée très attachée à l'Église, à ses écoles.

Dans ses *Mémoires d'un communard*, Jean Allemane a raconté les difficultés qu'il rencontra dans le V^e arrondissement pour tenter d'opérer ce qu'il appelle, non sans humour, une « substitution de personnel », c'est-à-dire le remplacement des prêtres congréganistes par des instituteurs et institutrices laïques.

« Tantôt, écrit-il, de jeunes chenapans nous accueillait en nous envoyant une grêle de pierres, cependant que des dévotes jouaient avec les bonnes sœurs la comédie pathétique de la séparation. Tantôt, comme cela se produisit à l'école des filles de la rue des Bernardins, des mégères envahissaient les classes, se ruaient sur les institutrices, leur relevaient les jupes, les fouettaient jusqu'au sang. Et cela pour la plus grande gloire de la sainte religion. »

La situation n'était pas aussi tendue dans les IX^e et X^e arrondissements, mais les mairies ne firent pas grand-chose pour l'application effective du décret du 2 avril.

Dans le X^e arrondissement, il fallut que

la Garde nationale intervint — mais était-ce bien là son rôle? — pour qu'une école de garçons fût ouverte le 24 avril et pour que la direction en soit confiée à des « instituteurs laïques offrant toutes les garanties d'instruction et de moralité désirables ».

Cette école, située au n^o 157 du faubourg Saint-Martin, se donna « un enseignement exclusivement rationnel, comprenant la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, le système métrique, les premiers éléments de la géométrie, la géographie, l'histoire de France, la morale rationnelle, la musique vocale et le dessin artistique et industriel ».

L'avis placardé sur les murs du quartier pour informer la population de cet événement, avis dont le texte intégral figure dans *les Murailles politiques* — où sont reproduites toutes les affiches de ce temps-là —, annonçait que le directeur de cette école donnerait « tous les jeudis, à huit heures du soir, un cours de morale rationnelle et de droit politique ». De son nom Charles Poirson, le directeur de cet établissement était un laïc militant.

L'avis d'ouverture de son école, portant la signature du président de la commission de la X^e région, Leroudier, précisait que « tous les enfants de six à quinze ans, quelles que soient la nationalité et la religion qu'ils professent, seront admis sur la présentation d'une carte délivrée par la mairie ». Ce qui signifiait clairement que l'on ne se proposait nullement de pénaliser les enfants pour les opinions religieuses que pouvaient avoir leurs parents.

Dans le IV^e arrondissement, où Lefrançais, Arnould, Amouroux agissaient en qualité de délégués de la mairie, on avait pris le soin, une fois les membres des congrégations écartés des écoles, de définir par voie d'affiches les principes de l'École nouvelle et leurs modalités d'application.

Adressé aux « familles de l'arrondisse-

ment », ce texte, toutefois un peu tardif (12 mai), que le « Journal officiel » reprit, soulignait que « la Commune ne prétend froisser aucune foi religieuse ».

L'accueil fait au décret du 2 avril dans les écoles libres de la capitale varia d'une mairie à l'autre.

On peut avec Maurice Dommanget classer en trois catégories l'attitude des municipalités parisiennes sur cette question : celles qui refusèrent nettement la politique de laïcisation ; celles qui, au contraire, l'appliquèrent dans un esprit hardi et celles, enfin, qui ne s'attachèrent qu'à remplacer le personnel congréganiste par du personnel laïque, sans trop se préoccuper du contenu même de l'enseignement laïque.

Malgré l'énergie dont il fit preuve, Vaillant ne parvint pas en fait à réformer l'enseignement au rythme où il l'aurait souhaité, pas plus d'ailleurs qu'à recruter en nombre suffisant les maîtres laïques devant prendre en charge les établissements scolaires où les congréganistes se maintenaient.

Le 12 mai, c'est-à-dire près de deux mois après la révolution de mars, il se vit contraint d'exiger des municipalités qu'elles rendent à leur destination toutes les écoles, certaines ayant été affectées à d'autres besoins, ce qui était inadmissible. Par la même occasion, il demanda que tous les attributs religieux, croix, crucifix, etc., qui ornaient encore les salles de classe en fussent ôtés.

Le 14 mai, nombre de congréganistes étant restés en fonctions et perturbant l'effort de laïcisation soutenu ici et là par des comités locaux, Vaillant demanda aux municipalités un « état du personnel (laïque et congréganiste) actuellement en fonctions ».

Dans cette même notification, contre-signée par le comité de Salut public, Vaillant soulignait que « dans plusieurs arrondissements, les congréganistes refusent d'obéir aux ordres de la Commune et entravent l'établissement de l'ensei-

gnement public ». Et il ajoutait, non sans donner le sentiment de son impuissance : « Partout où de semblables résistances se produisent, elles doivent être immédiatement brisées et les récalcitrants arrêtés. Les municipalités d'arrondissement et le délégué à la Sûreté générale sont priés d'agir rapidement et énergiquement en ce sens et de s'entendre à cet effet avec la délégation de l'Enseignement. »

Le résultat de ce recours à la coercition ne dut pas être suivi d'effets puisque, prenant la parole le 17 mai, devant l'assemblée, sur ce même sujet, Vaillant déclara : « L'enseignement ne fonctionne pas comme il devrait fonctionner ».

Selon les *Procès-verbaux officiels*, il poursuivit en ces termes :

« Pour aujourd'hui, je vous parlerai des jésuites. Ils interviennent partout et sous toutes les formes [...]. Il serait urgent que, deux mois après la révolution du 18 mars, on ne vît plus de ces gens-là. Il serait bon que les municipalités [...] les fissent disparaître en quarante-huit heures d'une façon absolue. » C'était là un cri de désespoir, un aveu d'impuissance.

Après cela, on adopta un texte bref décidant de dresser dans les quarante-huit heures un état des écoles encore tenues par les congréganistes, « et de publier cet état dans « l'Officiel » avec le nom des membres de la Commune, délégués à la municipalité de l'arrondissement où les ordres de la Commune au sujet de l'enseignement n'auront pas été exécutés ».

Cette double menace allait toutefois rester lettre morte : le temps de paraître à « l'Officiel » — ce qui fut fait le 19 — et il ne resterait plus que dix jours d'existence à la Commune avant de pleurer ses morts.

Jusqu'à la veille même de la Semaine sanglante, Édouard Vaillant non seulement travailla sans relâche à la laïcisation des écoles, en s'efforçant de recruter

un personnel nourri d'idées nouvelles, mais s'attacha à définir, à approfondir le contenu même d'un enseignement démocratique digne de ce nom.

C'est indiscutablement à lui que sont dues la conception et l'organisation d'écoles professionnelles d'un type nouveau. Reprenant certaines des idées que Marx et Engels avaient développées à ce sujet, lors du 1er congrès de l'Internationale, tenu à Genève en 1866, Vaillant déboucha ainsi sur la notion à la fois riche et novatrice de l'enseignement polytechnique.

Sa parfaite connaissance de l'allemand lui avait-elle permis de remonter à la source même de cette notion que Marx avait analysée dans le premier volume du *Capital*, paru en allemand en 1867 (mais traduit en français seulement en 1872)?

Vaillant avait-il déjà lu à cette époque le *Capital* ou ne faisait-il que reprendre là un thème cher aux proudhoniens? Ce détail n'a qu'une importance relative.

Lié à Paul Robin, qui, de 1869 à 1870, avait tenté de définir ce que pouvait être un enseignement intégral faisant la synthèse de divers savoirs, Vaillant ne fut pas pris à l'improviste dans ce domaine.

Tandis que certains élus de la Commune se bornaient à énoncer sur l'enseignement des généralités, voire des banalités, lui s'efforça d'inclure dans le programme de travail de la commission de l'Enseignement des notions nouvelles. Dans le bref appel qu'il lança le 17 mai, on se rend compte que, pour lui, la réforme de l'enseignement ne serait pas grand-chose si elle n'assurait pas « à chacun la véritable base de l'égalité sociale, l'instruction intégrale à laquelle chacun a droit, et lui facilitant l'apprentissage et l'exercice de la profession vers laquelle le dirigent ses goûts et ses aptitudes ».

L'enseignement professionnel (ou polytechnique) devait à ses yeux, semble-t-il,

faire suite au tout premier enseignement, de caractère général, où les enfants auraient acquis des notions de mathématiques, de physique, d'histoire, de langues vivantes étrangères, de dessin. Dans l'impossibilité où il se trouvait de jeter les bases mêmes de cette première forme d'enseignement, il s'attaqua à la seconde.

Dès le 6 mai, il fit placarder sur les murs de la capitale un avis annonçant que dans un établissement jusque-là occupé par les jésuites et possédant tout un équipement approprié : des laboratoires et même des appareils d'astronomie, s'installerait la première école professionnelle nouveau style.

Le 21 mai, il fut annoncé que cette école, située au numéro 18 de la rue Lhomond, dans le 5^e arrondissement, serait ouverte dès le 22 au matin.

L'ouverture n'eut jamais lieu, les Versaillais ayant fait ce jour-là irruption dans la capitale par le Point-du-Jour.

Ce serait une erreur de croire que Vaillant, quelle que fût sa distinction intellectuelle, quels qu'aient été ses apports personnels dans ce domaine, était seul à professer ces idées.

L'historien soviétique S. Froumov, qui a pris la peine de compulsier un à un les innombrables journaux de la Commune, avec comme thème de recherche cette notion de l'instruction intégrale, montre, citations à l'appui, que ces idées avaient fait en réalité leur chemin dans l'esprit de pas mal de gens.

Froumov cite notamment des articles du « Père Duchêne » et du « Vengeur », où il apparaît que la notion même de l'instruction intégrale n'était pas, pour leurs rédacteurs, *terra incognita*.

« Le Père Duchêne » soulignait notamment que la Commune voulait « former des hommes complets, c'est-à-dire capables de mettre en œuvre toutes leurs facultés et de produire non seulement par les bras mais par l'intelligence ».

« Le Vengeur » disait à peu près la

même chose mais d'une manière plus immédiate :

« Il faut, écrivait-il, que, dès son jeune âge, l'enfant passe alternativement de l'école à l'atelier, afin qu'il puisse, de bonne heure, gagner sa vie en même temps qu'il développera son esprit par l'étude et la pensée. »

Renchérissant, ce journal ajoutait :

« Il faut enfin qu'un manieur d'outil puisse écrire un livre, l'écrire avec passion, avec talent, sans pour cela se croire obligé d'abandonner l'étau ou l'établi. Il faut que l'artisan se délasse de son travail journalier par la culture des arts, des lettres ou des sciences, sans cesser pour cela d'être un producteur. »

Des articles de cet ordre sont loin, répétons-le ici, d'être des exceptions venant à point nommé pour étayer une thèse. Il suffit de feuilleter les collections de journaux de l'année 1870-1871, datant d'avant la Commune et de la Commune elle-même, pour le constater. Mais il y a plus.

Si l'on prenait la peine de dépouiller l'immense littérature historique que constituent les appels, les affiches, les manifestes publiés tout au long des deux sièges de Paris par les comités de vigilance des arrondissements, les mairies, le Comité central républicain, l'Internationale, le Comité central de la Garde nationale, etc., on constaterait d'emblée que les idées de Vaillant furent la somme et la synthèse de tout ce qui s'était dit et écrit contre l'enseignement traditionnel, contre l'obscurantisme sous toutes ses formes, contre l'esprit de supériorité, contre l'inégalité raciale, contre les préjugés, les superstitions, l'esprit de domination, la servitude, etc.

Ce que les plus brillantes intelligences de l'époque visaient en fin de compte, au-delà de la définition même de « l'instruction intégrale », au-delà de l'aspiration à l'effacement des contradictions entre le travail manuel et le travail intellectuel, c'était de déboucher sur un

homme nouveau. Un homme non aliéné, dirions-nous volontiers aujourd'hui.

Fait important à cet égard : cet homme nouveau, dont on espérait qu'une éducation nouvelle favoriserait l'apparition, n'était pas un homme destiné à vivre dans quelque lointain royaume d'utopie, c'était un homme réel, lié à son travail non plus par sa condition de prolétaire vendant sa force de travail, mais par la nécessité de ce travail même.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, les hommes de la Commune furent des novateurs, même si leurs idées nous paraissent, un siècle après, quasiment des évidences. Pour les rationalistes du XX^e siècle, les notions avancées par la délégation de l'Enseignement communaliste sont désormais le b, a, ba de tout système se proposant la libération de l'homme par la refonte de la société et une éducation fondée sur les conquêtes de la science.

Les idées de Vaillant et des meilleurs esprits de son époque sur le contenu de l'enseignement, sur ses formes, éclatèrent en tout cas, en France, ce printemps-là, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein.

Longtemps après la défaite de la Commune, elles devinrent le point de mire, la cible de toutes les campagnes réactionnaires contre la laïcité, laquelle empruntera à la Commune quelques-unes de ses idées nouvelles en matière d'instruction publique.

Dans ce rapide survol de ce qu'on peut à la fois appeler le programme et l'œuvre scolaires de la Commune, il nous reste à dire un mot de l'enseignement secondaire et supérieur et de l'impulsion donnée à l'éducation des filles.

Pour ce qui est du secondaire, la délégation, dirigée d'abord par le Dr Goupil, puis par Vaillant, tout occupée qu'elle était à tenter de résoudre les problèmes de l'enseignement primaire, tant au point de vue du recrutement de nouveaux maîtres que du contenu des

programmes, le délaissa quasi totalement.

L'école secondaire — lycées et collèges — constituait, il faut le rappeler ici, un milieu de classe dont peu de gens soupçonnaient à quel point il était hermétique et exclusivement réservé aux enfants de la bourgeoisie.

L'ensemble de la population scolaire fréquentant l'ensemble des lycées et collèges de France — nous disons bien de France, et non de Paris — s'élevait en 1868, on l'a vu, à 71 600 élèves. Pour la capitale, les effectifs des lycées et collèges s'élevaient à la fin du Second Empire à 15 000 tout au plus.

Compte tenu des difficultés diverses rencontrées par Vaillant et la délégation de l'Enseignement pour remettre en route le primaire sur des bases et avec un personnel nouveaux, on conçoit qu'ils n'aient pas eu le temps d'étudier les problèmes du secondaire.

Certains comités locaux, eux, s'en inquiétèrent, tel le comité électoral, républicain-démocrate, socialiste du XI^e arrondissement, dont S. Froumov cite une requête, qui posait le principe que voici : « L'instruction secondaire et spéciale sera donnée gratuitement aux citoyens et citoyennes après concours et examen selon les aptitudes ».

Il semble toutefois, toujours d'après S. Froumov, que la délégation tenta d'augmenter le nombre des bourses dans les lycées de la capitale mais que, faute de ressources, elle n'y parvint pas. Dans le primaire supérieur, deux écoles : Turgot et Colbert, furent prises en charge par la Commune, le 11 mai. Ces établissements, datant l'un de 1839 l'autre de 1868, comptaient à eux deux plus de mille élèves, recevant un enseignement général et une formation professionnelle.

Le lendemain de sa réquisition par la Commune, l'école Turgot fut le théâtre d'une véritable émeute anticommuniste contre laquelle protestèrent un très petit nombre d'élèves : 14 en tout,

d'après S. Froumov. Chiffre qui, à lui seul, indique que le recrutement était d'origine bourgeoise.

Quant à l'Université, les projets de réorganisation que Vaillant avait conçus ne reçurent même pas un commencement d'exécution.

À la faculté de médecine — alors appelée École de médecine —, les professeurs avaient pour la plupart abandonné leurs postes et les cours avaient été suspendus. Dès le 17 avril, la commission de l'Enseignement s'était inquiétée de cet état de choses et elle avait demandé aux médecins et officiers de santé de chaque arrondissement de se réunir dans leurs mairies respectives pour tenter de remédier à cette situation en nommant deux délégués par arrondissement.

Les étudiants en médecine, internes et externes des hôpitaux, avaient été, quant à eux, invités à se réunir au grand amphithéâtre de l'école pour y nommer dix délégués. À l'intention des professeurs de médecine non en fuite, une réunion spéciale fut tenue pour nommer également des délégués, au nombre de trois.

L'ensemble de ces délégués devait se rassembler le dimanche 23 avril pour définir les principes généraux d'une réorganisation de l'École de médecine, du cycle des études. Rien de constructif ne sortit de cette tentative de faire face au vide causé par la fuite à Versailles du corps professoral.

Il serait erroné de croire pour autant que la jeunesse universitaire étudiante de la capitale fut, dans son ensemble, du côté des Versaillais.

S'il est incontestable que la majorité d'entre les étudiants ne prirent pas parti pour la Commune, un certain nombre d'entre eux luttèrent cependant les armes à la main aux côtés des communards.

Bien qu'on ne possède pas de grandes précisions à ce sujet, deux faits semblent l'indiquer.

Le premier est que l'École polytech-

nique fut transférée à Tours au début d'avril par le haut commandement versaillais, de crainte que de jeunes élèves officiers ne suivent l'exemple du polytechnicien Rossel, qui, rallié à la Commune, allait devenir l'un de ses délégués à la Guerre. Dès leur installation dans le chef-lieu d'Indre-et-Loire, les élèves de l'X avaient — selon le journal « la Montagne », qui publia dans ses colonnes une lettre à ce sujet — « protesté énergiquement contre la politique versaillaise et contre cette façon de fonder la république sur l'écrasement des républicains et sur les commandements et les fonctions donnés aux bonapartistes et aux royalistes ».

Le deuxième fait est inclus dans le manifeste publié le 8 mai 1871 par la Fédération républicaine des Écoles, qui avait rassemblé durant le mois d'avril les étudiants des diverses écoles et facultés favorables à la Commune.

Ce texte, que publia « le Cri du peuple », journal de Vallès, est une sorte de protestation véhémement contre les nouvelles répandues par les Versaillais, représentant « notre ville à la merci d'une bande de pillards et d'assassins », alors que « Paris confié à sa Garde nationale n'a jamais joui d'une plus grande sécurité intérieure ».

Il soulignait que les écoles de Paris avaient une « glorieuse tradition », qui les « voue à la défense des causes justes et généreuses ». Et il concluait par une mise en garde lancée « contre l'entêtement de Versailles » et par un appel aux armes : « Que les républicains ne répètent pas en combattant isolément les fautes de 1848 et de 1851, que la France et la liberté déplorent encore ! L'unité fait la force ! Vive la République ! »

Rédigé dans le petit amphithéâtre de l'École de médecine, devenu le siège de la Fédération républicaine des Écoles, ce manifeste fut contresigné par un étudiant de l'École de pharmacie (Carlevan), un étudiant en sciences naturelles

(Deviers), un de l'École des mines (Firminhac), un de l'École de médecine (Gadaud), un de l'École des beaux-arts (Linjalbert) et un de l'École de droit (Masseron).

Ce chapitre sur l'activité de la Commune dans le domaine de l'enseignement ne saurait être clos sans qu'il soit fait mention des efforts de la délégation de l'Enseignement pour donner un essor à l'éducation des filles.

Dans le tableau concernant la répartition des contingents scolaires fréquentant les écoles congréganistes et laïques, il apparaît que, sur un total de 4 515 000 élèves, un peu plus de 2 millions étaient des filles, mais un fait important reste enfoui dans ces chiffres : le fait que, si l'absentéisme était fréquent pour les garçons, pour les filles il était la règle. Celles qui, néanmoins, recevaient une instruction primaire fréquentaient de préférence les écoles congréganistes, où on leur enseignait la résignation, la soumission, à la fois sur le plan social et familial.

Les prêtres n'étaient pas les seuls à professer au demeurant de telles idées. Proudhon n'avait-il pas assigné à la femme, tenue pour inférieure à l'homme, une fonction exclusivement familiale ? N'avait-on pas entendu au congrès de Genève (1866) de l'A.I.T. des proudhoniens proclamer : « Le travail des femmes doit être énergiquement condamné comme principe de dégénérescence pour la race » ?

Par la suite, grâce à l'action de Varlin et de Malon, ces thèses, aussi réactionnaires que celles de l'Église, avaient perdu du terrain dans la classe ouvrière parisienne.

Le premier siège de Paris, au cours duquel les femmes avaient joué un rôle de tout premier plan, tant au point de vue civique que familial, avait contribué à une révision profonde de la place de la femme dans la société, de son rôle, de sa formation à cet effet, dès l'en-

fance, par un système d'éducation approprié.

La proclamation de la Commune, le second siège de Paris activèrent ce processus de révision, remettant essentiellement en question la sacro-sainte notion de la supériorité de l'homme sur la femme, de l'inégalité des sexes, de l'inutilité de l'instruction pour les filles « mieux - à - leur - place - à - la - maison ».

« Le Père Duchêne », avec sa manière directe de dire les choses, résumait la portée même de cette révision du rôle de la femme au point de vue social :
 « Si vous voulez avoir des hommes, écrivait-il, il faut réformer les mœurs de la nation. Et, pour que les mœurs puissent se transformer, il faut que l'on donne une bonne et solide instruction aux femmes. »

Et d'ajouter avec un brin de malice que l'éducation des filles avait une énorme importance, « parce que c'est sur les genoux des citoyennes que nous recueillons nos premières idées et que nous ouvrons les yeux de notre pensée aussi bien que ceux de notre corps ».

Divers projets, consacrés tout spécialement à l'éducation des filles, furent soumis à la délégation de l'Enseignement par des institutrices. Mais, dans ce secteur, le retard pris fut tel qu'à l'exception d'une école d'arts appliqués, inaugurée le 13 mai en grande pompe dans une ancienne école de dessin, on en était encore, le 21 mai, à nommer une commission chargée d'organiser l'enseignement dans les écoles de filles...

Parmi les membres de cette commission : André Léo, romancière et journaliste; Anna Jaclard, épouse de Victor Jaclard (professeur de mathématiques, docteur en médecine, membre de l'Internationale, colonel de la 17^e légion fédérée) et fille du lieutenant-général d'artillerie Krukovskoï. Cette descendante d'une vieille famille de l'aristocratie russo-lituanienne était membre de l'Internationale et fut déléguée aux hôpitaux et ambulances de la Commune.